Lunel (34): filière djihadiste, un homme condamné, “Lunel, symbole du phénomène djihadiste”

22/03/2019 à 16h42

Un homme de 30 ans, relaxé le 13 avril 2018 dans le procès de la « filière de Lunel », a été condamné en appel à Paris à six mois de prison ferme, ce vendredi 22 mars.

Un homme de 30 ans, relaxé en avril 2018 dans le procès de la « filière de Lunel », ville de l’Hérault dont une vingtaine de jeunes sont partis faire le djihad en Syrie, a été condamné vendredi en appel à Paris à six mois de prison ferme.

La cour d’appel a reconnu Saad B. coupable d’association de malfaiteurs terroriste et de financement d’une entreprise terroriste. Dix-huit mois d’emprisonnement avec sursis avaient été requis contre ce jeune homme sans aucun lien avec l’islam radical, rejugé pour avoir accompagné sa belle-sœur à l’aéroport alors qu’elle repartait en Syrie et lui avoir transmis une collecte de 190 €.

[…]

Lunel, symbole du phénomène djihadiste

[…]

Avec une vague de départs vers la Syrie entre 2013 et 2014, la commune de Lunel était devenue un symbole de l’ampleur du phénomène djihadiste jusque dans de petites villes françaises.

Les thèses de l’organisation État islamique (EI) y avaient prospéré sur fond de chômage massif, de sentiment de rejet

chez certains enfants d’immigrés et de vide religieux, la mosquée s’abstenant de condamner explicitement les départs.

[…]

Ouest France